

ce que je m'apprête à déclarer au nom de tous les députés.

Le député d'Ottawa—Vanier a fait une proposition.

[Français]

. . .une suggestion de retourner à la rubrique des Déclarations de ministres à 15 heures cet après-midi, proposition de l'honorable député d'Ottawa—Vanier à la Chambre. J'aimerais que les autres députés puissent également faire une intervention à ce sujet.

[Traduction]

M. Lewis: Monsieur le Président, je prendrai la question en délibéré et y consacrerai toute l'attention voulue. Cependant, je crois qu'il serait plus utile de ne pas faire trop d'interventions spontanées comme cela à la Chambre.

Nous aurons un débat très important aujourd'hui sur la motion du premier ministre et nous voulons que le débat se poursuive. Nous pensons que ce sera un bon débat.

J'étudierai certainement la demande et ferai connaître ma décision à la Chambre.

M. Riis: Monsieur le Président, j'aime la proposition de mon collègue d'Ottawa—Vanier.

Compte tenu de l'importance de la motion et du débat qui aura lieu aujourd'hui, il me semble très raisonnable que nous puissions, à 15 heures, prendre la parole au sujet de l'unité que notre drapeau a engendrée dans notre pays et de tout ce qu'il symbolise.

Au nom du Nouveau Parti démocratique, je tiens à dire que nous accepterons volontiers qu'un ministre fasse une déclaration et qu'un représentant de chacun des partis d'opposition dispose du même temps pour y répondre.

[Français]

M. le Président: J'ai écouté avec soin les interventions des députés, mais je pense que la remarque de l'honorable ministre de la Justice est appropriée.

[Traduction]

Je laisse aux députés le soin d'en parler entre eux. S'ils veulent informer le président de leur décision à 15 heures, je l'accepterai, bien sûr, à condition qu'il y ait unanimité, conformément au Règlement.

Affaires courantes

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE EXTÉRIEUR

LA TÉLÉDIFFUSION DE LA RÉUNION DU COMITÉ

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le moment est peut-être particulièrement bien choisi pour faire savoir aux députés que le Comité des affaires étrangères et du commerce extérieur a adopté plus tôt cette semaine une motion visant à autoriser la télédiffusion de ses délibérations.

Des difficultés ayant surgi quant aux modalités de télédiffusion, j'ai demandé aux représentants du Nouveau Parti démocratique et du Parti libéral de m'accompagner au comité avant que celui-ci n'ouvre sa séance.

Nous avons examiné la question avec les gens de la télévision et le président du comité. Les trois partis ont convenu que la séance d'aujourd'hui du Comité des affaires extérieures à laquelle doit participer M. Shevardnadze de l'Union soviétique revêt une telle importance qu'elle doit faire l'objet d'une télédiffusion à la hauteur.

Nous en avons discuté avec les gens de la télévision. Les trois partis se sont mis d'accord pour que ce soit le règlement des conférences qui s'applique à la télédiffusion des séances des comités et non le règlement plus contraignant de la Chambre. Ils ont convenu que c'était ce règlement qui devait s'appliquer dans ce cas en particulier.

M. le Président: J'entendrai dans un instant les commentaires des députés à cet égard.

Étant donné que j'ai été convié à présider dans quelques minutes des cérémonies que je tiens pour très importantes et qui doivent marquer le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de notre drapeau, je vous prie de bien vouloir m'excuser. J'invite mon collègue à me remplacer au fauteuil.

• (1120)

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai une brève remarque à faire au sujet de l'autorisation accordée par tous les partis pour la télédiffusion des délibérations du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur aujourd'hui.

Je veux simplement demander ceci. Peut-être que le service chargé de la télédiffusion des débats de la Chambre des communes pourrait se doter de l'équipement nécessaire pour télédiffuser les délibérations des comités au lieu que nous soyons obligés de prendre des arrange-